



Q'est ce que je court pour plainte d'enlèvement et violence mensg

Par **zen**, le **23/05/2007** à **16:30**

bonjour ,rn je suis separer de mon ex epouse il ya maintenat 4 mois , mais pas encore divorce, elle a poser plainte pour violence et enlèvement de mon fils ,a la suite de ma venue pour prendre mon fils avec moi pour quelque jours ,rnj'ai recue une convocation pour confrontation au comissaria ,est ce que je peu poser plainte pour denontiatio calomenieuse et comment ca ce passe ces confrontation a quoi ca serernqui ordone une confrontation au comissariarnmerci de m'aider je suis perdue.

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **17:57**

Bonjour.rnrnLa confrontation estb décidée par le policier qui est en charge de l'enquête.rnCela ne veut pas dire que vous allez être poursuivi devant un tribunal, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un simple acte de police qui est pratiquée dans la quasi totalité des enquêtes.rnrnConcernant votre plainte pour dénonciation calomnieuse, vous pouvez tout à fait la déposer.Pour autant, il ne sera statué sur cette plainte que si il y a une décision juridictionnelle vous relaxant.rnrnCdt.

Par **zen**, le **23/05/2007** à **22:16**

merci pour ces precision rna ma connaissance le delis d'un enlèvement n'est vrais qu 'apres le jugement de divorce entre epoux , est il vrais ?rnpour le divorce pour faute comment ca ce

